

**Procès-verbal du COSP siégeant en formation élargie
aux membres du COPIL
du 27/02/2025 (salle du Conseil)**

Sous la présidence de la Directrice de l'EUR Eva MOUIAL-BASSILANA

Au titre du COSP :

Étaient présents : Madame la Directrice E. MOUIAL, C. AMBROISE-CASTEROT, S. BLOT-MACCAGNAN, X. LATOUR, G. LERAY, V. MARTIGNY, J-C MARTIN, A. MILLET-DEVALLE, F. SIIRIAINEN, B. THERACHE, A. PERETTI, C. EL KAIM, U. BELLAGAMBA, B. FERRARI, C. LEQUESNE, P. LUPPI, B. BARRE, M. MATEI, M. MOLLE, M. TRUJILLOS, M-A GRANGER, L. ANTONINI-COCHIN, D. BOUSTANI

Avait donné procuration : A. LAGELLE, F. CROUZATIER-DURAND, N. PIGEON, H. FAGET

Étaient absents non représentés : S. LAPLANCHE-SERVIGNE, A. RAINAUD, M-O DIEMER

Participait en format hybride via ZOOM : T. MARTEU

Au titre du COPIL :

Étaient présents : Mme la Doyenne E. MOUIAL, U. BELLAGAMBA, D. BOUSTANI, G. LERAY, C. LEQUESNE, V. PERES (représentait E. WALLISER)

Avait donné procuration : G. CERQUEIRA, F. BELLONE

Participait en format hybride via ZOOM : R. BOURGET

Étaient absents non représentés : U. MAYRHOFER, Y. RUMPALA, P TÜRK, J. LEPOUTRE

Étaient présents en qualité d'invités : H. GOUDINEAU, directeur administratif, E. DUCHEZ, chargée de communication, M. ALVAREZ, responsable du service des relations internationales, N. BARTOLO, assistante de la Doyenne, S. SAADI, responsable du service du personnel, S. PRETTO, Responsable de la BU Droit et du réseau des bibliothèques INSPE, N. CARLES responsable du service scolarité

La séance débute à 9h00.

POINT 1 : Information de l'équipe décanale

La directrice de l'EUR LexSociété Eva MOUIAL BASSILANA présente les points à l'ordre du jour du conseil.

POINT 2 : Finances

Point 2.1 Budget 2025

Hubert GOUDINEAU présente ce point. Il précise qu'il y a deux budgets distincts : celui de l'EUR soumis à consultation et vote et celui du campus qui en est indépendant.

Le budget de l'EUR, repose sur des prévisions de recettes établies à l'automne et la notification budgétaire de l'université.

- Les recettes brutes s'élèvent à 915 000 €, (après prélèvements CFA)
- Les recettes nettes, par contre, sont de 230 485 €.
- L'augmentation du prélèvement par contrat d'alternance (+332 € par contrat, soit -40 000 € de recette en moins) et l'impossibilité de prélever sur les réserves du CFA (152 000 €) entraînent une forte baisse des recettes de l'alternance de 159 000 €, limitée par un plus grand nombre de contrats par rapport à 2024.

L'université a également opéré deux prélèvements à la source : 5 % des recettes brutes (-43 000 €) et 50 % de l'intéressement axe 3 (-41 000 €), soit un budget avec une baisse totale des recettes de presque 164 000 € (-38 %). Une estimation prudente des droits différenciés (étudiants étrangers), intégrés au budget initial, permet de limiter la baisse des recettes.

Hubert GOUDINEAU précise que l'IEJ a accepté une petite baisse de son budget sachant qu'en net l'IEJ, rapporte à peu près 100000€ grâce aux inscriptions.

Les crédits ouverts en dépenses (dont le montant correspond à celui des recettes nettes) sont répartis en fonction des priorités. Trois postes connaissent des baisses notables :

- Formations en alternance : -50 % (32 500 € → 16 700 €), hors masse salariale et mesures d'accompagnement ;
- Pilotage : -75 % (de 119 700 € à 30 000 €), ; ces crédits permettront uniquement les dépenses indispensables.

Axe 3 (intéressement) : de 96 000 à 65 500€ du fait de la décision de la gouvernance de diminuer les primes d'intéressement de 50% (de 435 € à 217,50 € par contrat). Il est proposé également de revoir à la baisse le référentiel EQHO (point suivant) **et de diminuer la part d'intéressement** sur les résultats nets de DU de 30 % à 20 %.

Cette répartition budgétaire vise à limiter les restrictions tout en respectant les contraintes imposées par l'université.

Un appel de fonds au CFA est prévu pour financer les visites en entreprise (15 000 € sur 164 000 € de mesures d'accompagnement).

- Concernant la masse salariale des BIATSS, (réduction de 70 300 € à 51 500 €), il n'y aura pas d'emploi étudiant en renfort de la scolarité ; par contre l'enveloppe budgétaire pour les surveillants d'examens est maintenue.

La Directrice de l'EUR Eva MOUIAL BASSILANA précise qu'au regard de la marge de manœuvre restreinte, la priorité a été de maintenir le fonctionnement normal, en particulier les examens et le recours aux vacataires. Malgré une négociation, une diminution des primes d'intéressement a été imposée par l'université. Il a été défendu en Assemblée générale, la protection des primes des BIATSS. L'équipe de direction estime indispensable de préserver ces primes.

Point 2.2 Modification du référentiel EQHO

La Directrice de l'EUR Eva MOUIAL BASSILANA présente ce point. Elle précise que dans un contexte de réduction du budget alloué aux primes (passant de 15 000 € à environ 7 500 €), il a été nécessaire de retravailler le référentiel. Le choix s'est porté sur un rééquilibrage des primes en fonction des charges réelles des responsabilités, plutôt qu'une diminution uniforme.

Principales modifications apportées :

- Responsables de Master 1 : Instauration de seuils selon le nombre d'étudiants :

- Moins de 50 étudiants : 10 heures équivalent TD
 - Entre 50 et 125 étudiants : 20 heures (cas majoritaire)
 - Plus de 125 étudiants : 30 heures
 - Les responsables de M1 et M2 verront leur prime légèrement ajustée de 40 à 36 heures
- Responsables de section CNU en droit : Instauration de seuils selon la taille du département :
 - Moins de 25 enseignants-chercheurs : 24 heures équivalent TD
 - Plus de 25 enseignants-chercheurs : 42 heures équivalent TD

Points préservés :

- Maintien intégral des primes pour les responsables de parcours de Master 2, avec ou sans alternance, car la charge de travail reste la même.
- Conservation des primes des adjoints de laboratoires de recherche.
- Maintien des primes des responsables de licence et des doubles licences.

Hubert GOUDINEAU précise que la rémunération des EQHO repose sur deux enveloppes budgétaires distinctes envoyées par l'université : une pour les licences et une pour les masters. Un ajout de 7 500 € a été décidé afin d'ajuster les montants dans les limites du référentiel. Il aurait été possible de s'en tenir strictement aux enveloppes reçues, mais un choix avait été fait il y a deux ans d'augmenter légèrement les financements, notamment pour soutenir les responsables de Master 2 sans alternance. Aujourd'hui, une réévaluation à la baisse est envisagée, tout en maintenant l'essentiel du financement assuré par les enveloppes de l'université.

Un débat s'ensuit sur le référentiel EQHO et la différence entre les enveloppes budgétaires allouées par l'université et la part des ressources propres attribuées à compléter les heures.

La Directrice de l'EUR Eva MOUIAL BASSILANA rappelle que pour atteindre l'équilibre budgétaire, les économies ont dû être faites sur les ressources propres, notamment sur la part complémentaire financée en interne.

Xavier LATOUR intervient sur ce point et précise que cela crée une situation complexe, car bien que l'EUR dépende principalement du financement universitaire, elle doit prendre des décisions budgétaires qui peuvent la différencier d'autres EUR. Dans ce contexte, il serait pertinent de comparer la situation financière avec d'autres EUR de taille similaire, comme ELMI, afin d'évaluer notre positionnement. Cette situation met en évidence un paradoxe : bien que l'EUR soit intégrée à un budget global, elle subit des décisions individualisées, ce qui entraîne des différences de traitement entre composantes, indépendamment de leur responsabilité directe dans la gestion budgétaire.

La Directrice de l'EUR Eva MOUIAL BASSILANA rappelle que l'université est disposée à répondre aux interrogations budgétaires, notamment via Régis BRANDINELLI, comme cela a été mentionné en Assemblée générale. Le référentiel budgétaire a été retravaillé de manière réfléchie, non pas uniquement en réaction aux contraintes financières actuelles, mais dans une logique d'amélioration continue. Il a déjà été ajusté à plusieurs reprises durant le mandat précédent, et la nouvelle équipe a poursuivi ce travail.

L'objectif principal reste de garantir un budget à l'équilibre, tout en maintenant les primes essentielles et en instaurant des seuils raisonnables. Les modifications apportées sont mineures et respectent le travail des responsables de formation délivrant des diplômes nationaux.

L'essentiel est donc de concilier deux objectifs : d'une part, assurer un cadre budgétaire stable, et d'autre part, interroger l'université si nécessaire sur les décisions prises au niveau central.

Un débat s'engage sur la réduction à 10 heures pour les responsables de M1 ayant moins de 50 étudiants. La question du nombre de candidature à l'entrée en M1 est évoquée.

La Directrice de l'EUR Eva MOUIAL BASSILANA rappelle que la sélection des dossiers en Master est effectivement un travail important qui mérite d'être collectivisé au sein de la mention, ainsi que cela se fait dans les mentions à effectif important (droit privé, droit des affaires).

Au regard des arguments échangés, la décision est prise d'attribuer 15h et non pas 10h aux responsables de M1 avec moins de 50 étudiants.

Xavier LATOUR propose que l'EUR prenne position sous la forme d'une motion, afin d'exprimer ses préoccupations concernant la situation financière, tant au niveau de l'université que de l'EUR elle-même. Une telle motion pourrait permettre de souligner la crise partagée par toutes les composantes de l'université, tout en montrant la solidarité de l'EUR envers les efforts financiers entrepris. L'idée serait de reconnaître les difficultés, mais aussi de demander davantage de transparence concernant la gestion financière et la répartition des efforts au sein de l'université.

Une motion pourrait ainsi être une manière d'exprimer ces préoccupations tout en appelant à un équilibre dans la répartition des charges, afin que l'EUR ne porte pas seule le poids des ajustements budgétaires. Il serait également utile d'inclure dans la motion un appel à une meilleure communication sur les décisions budgétaires prises au niveau central et une demande de plus de clarté quant aux priorités financières de l'université.

En somme, une telle démarche pourrait être bénéfique pour formaliser cette position tout en maintenant une approche constructive et solidaire avec l'université.

La Directrice de l'EUR Eva MOUIAL BASSILANA propose de soumettre l'idée au vote du COSP-COPIL. Elle précise qu'à titre personnel, elle ne soutiendra pas une telle motion, notamment en raison du contexte national incertain et de la situation de l'université. Comme mentionné, l'université attend encore la notification de son budget, ce qui ajoute une dimension d'incertitude qui complique la prise de décisions immédiates. Il semble préférable de rester dans une logique de concorde et de solidarité avec le niveau central pour le moment. Une motion pourra être envisagée plus tard, une fois que la situation se sera stabilisée. Le budget présenté, bien qu'exceptionnel, ne semble pas mettre en péril l'équilibre de l'EUR à court terme, et il peut être vu comme une réponse à une situation ponctuelle, rendue encore plus complexe par les incertitudes nationales et le retard dans le vote du budget. La situation de crise actuelle, avec l'attente du budget national et les démarches extraordinaires comme la demande d'inspection générale mérite de différer l'idée de la motion. Une fois que les conditions financières seront plus claires et les priorités de l'université mieux définies, cela permettra probablement de tirer les leçons de cette crise et d'ajuster les décisions futures de manière plus sereine. Pour l'instant, il peut être plus stratégique de continuer à travailler en collaboration et d'adopter une approche pragmatique pour traverser cette période difficile.

Ugo BELLAGAMBA prend la parole sur ce point et précise que plutôt que de faire une motion générale qui risque de manquer d'impact ou de pertinence face à la complexité de la situation budgétaire, il semble judicieux de concentrer les efforts sur des motions plus ciblées. Cela permettrait de mettre en avant des enjeux concrets et spécifiques à l'EUR, comme des besoins en termes d'enseignement, de recherche, ou d'autres problématiques précises qui touchent directement nos activités. En se concentrant sur des besoins précis, l'EUR serait en mesure de montrer des priorités claires et réalistes, augmentant ainsi les chances d'obtenir une écoute attentive du niveau central.

Cela pourrait également permettre d'aller plus loin dans les négociations en proposant des solutions pratiques ou des demandes concrètes, plutôt que de simplement critiquer la situation générale, ce qui, pourrait ne pas avoir un impact immédiat ou suffisant.

Thierry MARTEU prend la parole sur ce point et précise que le moment de proposer une motion générale semble effectivement délicat, compte tenu de l'incertitude actuelle, notamment liée à la gouvernance, et de l'absence de visibilité sur le budget à l'échelle centrale. Une motion symbolique peut en effet être légitime mais risquerait de ne pas avoir l'impact souhaité. Dans ce contexte, il pourrait être plus stratégique de se concentrer sur des leviers concrets et des ajustements ciblés pour augmenter les ressources propres, ce qui est l'objectif immédiat.

Sont évoqués :

- la facturation du reste à charge déjà expérimenté comme un levier efficace pour augmenter les ressources propres.



- le modèle économique des contrats de professionnalisation qui aboutit à considérer comme déficitaires des Masters qui ont des étudiants en alternance. Il est proposé de renégocier ce modèle économique. Cela pourrait avoir un impact direct sur les finances de l'EUR, laquelle a un fort taux de contrats de professionnalisation.
- Le basculement en apprentissage pourrait également être une solution à long terme pour alléger les finances de l'EUR. Cela nécessite cependant un travail de calcul précis pour estimer les coûts et les bénéfices potentiels, ainsi qu'une analyse des conséquences sur les contrats actuels.

La Directrice de l'EUR Eva MOUIAL BASSILANA précise que le passage en apprentissage est effectivement un levier important et pertinent. Cependant, il est essentiel de ne pas précipiter ce changement. L'accompagnement de ce passage est crucial pour garantir que les formations s'adaptent bien à ce modèle sans compromettre leur qualité ni leur fonctionnement. Une transition bien planifiée permettra d'optimiser les ressources tout en assurant une gestion sereine et équilibrée.

Cela dit, il est aussi important de garder à l'esprit la nécessité de convaincre la gouvernance sur des aspects plus larges, et ce processus pourrait effectivement prendre du temps. C'est pourquoi il est pertinent de combiner cette stratégie à des actions concrètes comme le reste à charge, tout en continuant à défendre les ajustements nécessaires sur les modèles économiques des contrats professionnels.

Il est important de prendre soin de ne pas forcer le passage en apprentissage, cela pourrait s'avérer être une solution stratégique à long terme, en augmentant les ressources propres tout en répondant aux besoins des étudiants et de la structure.

La proposition de motion est finalement abandonnée sans soumission au vote aux termes de ces échanges.

Le Conseil scientifique et pédagogique, élargi au Comité de pilotage, adopte à la majorité le budget tel que présenté.

26 pour - 4 abstentions - 1 contre

Le Conseil scientifique et pédagogique, élargi au Comité de pilotage, adopte à la majorité la modification du référentiel EQHO.

31 pour - 2 abstentions - 0 contre

Hubert GOUDINEAU intervient sur la problématique des Masters 2 sans ressources et précise que certains Masters 2 ont des dépenses pédagogiques mais aucune ressource (pas d'alternance ni d'étudiants en formation continue). 5 parcours de M2 ont été identifiés. Il propose de réactiver une procédure qui existait par le passé : la mise en place d'une enveloppe budgétaire allouée à ces Masters 2. Pour l'année 2025, le montant de 6000€ est proposé, réparti ainsi :

- Une enveloppe forfaitaire de 500€ par master, soit 2 500€ au total.
- Le reste (3 500€) sera attribué sur projet, après validation par la direction.

Les demandes seront adressées à Émilie COUET, qui transmettra à la Direction administrative et à l'équipe de Direction de l'EUR pour décision.

Le conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à l'unanimité la procédure concernant la problématique des Masters 2 sans ressources.

31 pour - 1 abstention - 0 contre

Point 2.3 Montant de la subvention accordée au BDE pour son voyage à Paris

Le conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité la somme de 800 euros accordé au projet du BDE.

31 pour - 1 abstention - 1 contre

POINT 3 : Scolarité / Formations

Point 3-1 Modification des maquettes de M2

Natacha CARLES présente ce point et précise que deux masters 2 ont préparé un dossier de passage à l'apprentissage : le Master 2 Juriste d'affaires et le Master 2 Histoire du Droit et conservation du patrimoine qui passe en apprentissage partiel sur 9 mois. Elle souligne que le passage à l'apprentissage nécessite un nombre de 402 heures et qu'il n'y a aucune création de charges supplémentaires pour ces 2 masters car ce sont des cours mutualisés qui sont déjà portés par d'autres Masters.

Eva MOUIAL BASSILANA, en sa qualité de responsable du M2 Juriste d'affaires, précise que tout se fait à coût constant. Le Master 2 Juriste d'affaires, en place depuis 20 ans, a un bon historique de contrats et la capacité à trouver un équilibre adapté pour l'apprentissage.

Hubert GOUDINEAU complète ce point en précisant : qu'il y a deux options de contrat pour l'apprentissage :

- 12 mois : nécessite 402h de CM et 603h de TD.
- 9 mois : durée réduite, avec un volume horaire ajusté à 9/12e dès 603h.

Il soulève la problématique du coût pour les employeurs publics. Le tarif standard est d'environ 10 500€, mais les employeurs publics, sans aide financière, ne peuvent souvent payer que 7 000€. La solution serait de proposer des contrats de 9 mois avec un tarif d'environ 7 500€, plus en adéquation avec leur capacité de financement.

Le conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à l'unanimité le passage à l'apprentissage des Masters 2 Juriste d'affaires et Histoire du droit et conservation du patrimoine.

29 pour - 0 abstention - 0 contre

POINT 3-2 Bilan des examens du 1er semestre

La directrice de l'EUR Eva MOUIAL BASSILANA présente ce point et précise que la session s'est bien déroulée, mais trois points de vigilance ont été relevés.

1. Des problèmes liés à la surveillance des examens, dus à l'absence de surveillants, surtout parmi les vacataires professionnels. Ces absences ont été palliées par certains agents administratifs, désorganisant leur travail. Un appel est fait aux équipes pédagogiques pour mieux mobiliser les surveillants et anticiper les absences. Elle soulève le fait que l'enveloppe dédiée aux surveillants vacataires est limitée.
2. Un dysfonctionnement du lecteur optique des étiquettes, obligeant à la vérification manuelle de 15 000 copies. Une discussion sera menée en Commission pédagogique pour décider d'éventuels ajustements, et un bilan sera dressé pour évaluer la pertinence du système d'étiquettes, certains estimant que cela complique l'organisation plus que cela ne procure d'avantages.
3. Quelques incidents ont été relevés avec les QCM, nécessitant une meilleure anticipation pour le S2.

La Directrice remercie Claude EL KAIM pour sa gestion des QCM. Elle précise qu'aucun examen n'a été annulé grâce à l'engagement des agents de la scolarité. Une réunion est prévue afin d'anticiper et améliorer l'organisation du semestre 2.

Natacha CARLES précise que la Faculté de Droit a le seuil de dédoublement le plus haut de l'université, ce qui impacte fortement l'organisation des examens et la gestion des espaces d'accueil (en L1 une seule matière peut nécessiter 7 amphithéâtres pour 3 groupes). Concernant l'exigence en matière de surveillance la norme en droit est de 1 surveillant pour 50 étudiants, quand sur d'autres composantes un seul professeur surveille 200 étudiants dans un amphi.

Elle précise que la responsabilité de la surveillance doit être partagée entre scolarité, enseignants et vacataires et qu'il y a moins de volontaires parmi les doctorants et ATER, bien que certains aident bénévolement.

La directrice de l'EUR Eva MOUIAL BASSILANA précise que la Faculté de Droit et Science Politique applique une politique stricte contre la fraude. La commission de discipline traite régulièrement des cas signalés. Il est important de garantir la valeur et l'intégrité des diplômes. Un nombre suffisant de surveillants est indispensable pour assurer un contrôle efficace. Il est impossible d'être ferme contre la fraude sans garantir une surveillance adaptée. Un besoin d'engagement collectif est nécessaire pour assurer une présence suffisante de surveillants lors des examens.

Un équilibre pragmatique est à trouver entre l'efficacité pour la scolarité afin de réduire la charge administrative et éviter les erreurs matérielles et le confort des enseignants dans le temps de correction des copies afin de maintenir un système qui leur évite une tâche chronophage comme la saisie des notes.

Renaud BOURGET intervient sur l'organisation des examens. Il précise que la gestion des vacataires pour la surveillance des examens soulève des problèmes de faisabilité : les vacataires de haut niveau ne peuvent pas se libérer facilement pour venir surveiller, ce qui montre qu'il faut un ajustement des pratiques.

1. Mobilisation de vacataires compétents mais limités dans leur disponibilité. Les vacataires professionnels, comme les magistrats ou directeurs de services, ne peuvent pas facilement prendre des congés ou RTT pour venir surveiller. Cette situation montre l'importance de la coordination préalable pour éviter des absences non prévues.
2. La solution à court terme serait de recourir à des alternatives : l'exemple des doctorants qui se sont portés volontaires est positif, mais cela peut vite devenir insuffisant si le nombre d'examens augmente. Peut-être qu'une meilleure planification ou un système de réservation plus flexible et organisé permettrait d'éviter ce genre de situation.
3. La communication entre les équipes de scolarité et les responsables d'examen est cruciale pour garantir qu'aucune matière ne reste sans surveillance. Il peut être utile de prévoir une réserve de vacataires ou d'identifier des remplaçants rapidement en cas d'absence.
4. La scolarité doit jouer un rôle clé dans l'organisation, notamment en veillant à ce que les vacataires soient bien informés et que leur rôle soit clairement défini. Un mécanisme de remplacement d'urgence pourrait aussi être envisagé pour éviter les "situations de crise" comme celles rencontrées.

Point 3-3 Parcours réussite

Benjamin FERRARI présente les ajustements apportés au parcours réussite. Le parcours réussite est le « parcours cible » des étudiants acceptés à la faculté de droit avec l'option "oui si" via Parcoursup, comme l'était auparavant l'année préparatoire.

Si le parcours réussite s'adresse avant tout à ces étudiants, il pourra également concerner, dans la limite des places disponibles, certains autres profils, jugés faibles, issus de bacs généraux après une sélection opérée en début d'année.

L'articulation et les différences entre le parcours réussite et la L1 classique :

Les étudiants du parcours réussite auront le même volume horaire que les étudiants de la L1 classique au premier semestre et au second semestre.

Cependant, il y a des différences notables en termes de matières suivies :

- Les matières à travaux dirigés seront communes.
- L'enseignement d'ouverture 1 et 2 pour le parcours réussite se décline de manière légèrement différente, avec des matières adaptées comme méthodologie approfondie (15h) et art oratoire/langue juridique (15h) au lieu de l'introduction à la science politique (30h) pour les étudiants de L1 classique.

Au second semestre, le principe reste le même avec des ajustements :

- Les matières mises aux choix pour les étudiants du parcours classiques (30h) seront remplacées par des matières de méthodologie avancée (15h) et de culture générale (15h) pour les étudiants du parcours réussite.

Le conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à l'unanimité la nouvelle maquette du parcours réussite.

31 pour - 1 abstention - 0 contre

Point 3-4 modification de l'intitulé de la licence science politique.

Vincent MARTIGNY présente ce point et précise que depuis l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence, la mention unique «Droit et science politique» a été scindée en deux mentions distinctes : « Droit » et « Science politique ».

Faute de ressources humaines suffisantes, le département de science politique n'avait pas alors la capacité de proposer une formation complète en science politique sur l'ensemble des trois années de Licence. La troisième année de Licence en droit intégrait donc un parcours « science politique » au sein de sa mention. Depuis, la logique de « portail » déployée en L1 et L2 par l'université exige un socle pluridisciplinaire, ici en droit et en science politique, visant à déboucher sur une spécialisation en troisième année. Dans ce contexte, il est désormais possible de créer une troisième année entièrement autonome et diplômante dans une autre mention : celle en « science politique ».

Cette évolution, fondée sur le programme de formation existant, renforcerait la visibilité et l'attractivité de la discipline sans surcoût. Les diplômés bénéficieraient ainsi d'un diplôme mieux identifié, plus en adéquation avec leurs compétences et leurs parcours académique.

Cette modification entraîne une demande d'accréditation à délivrer le diplôme national de licence en science politique à partir de la rentrée universitaire 2026. Elle sera soumise à l'approbation du Conseil Académique de l'université.

Le conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à l'unanimité le changement de nom de la licence de droit et science politique.

30 pour - 0 abstention - 0 contre

Point 3-5 Changement de responsable du DU « Violences faites aux femmes »

Ugo BELLAGAMBA présente ce point.

Créé en partenariat avec la Haute École du Travail et de l'Intervention Sociale (Hétis) ce DU existe depuis six ans, il est aujourd'hui bien structuré avec une quinzaine d'inscrits par an. Il repose sur une approche pluridisciplinaire, impliquant des juristes, psychologues, et professionnels de l'action sociale. Il répond à un besoin social croissant, au-delà des questions de rentabilité économique. Peu d'hommes s'inscrivent, ce qui pose une question sur l'accessibilité et l'intérêt du DU auprès d'un public plus large.

Au regard de ses nouvelles fonctions en tant que vice-doyen en charge de la pédagogie Ugo BELLAGAMBA estime qu'il lui est difficile de continuer à assurer cette mission. Magali BOUCARON a été choisie pour reprendre la direction du DU, en raison de son implication et de son expertise sur les violences sexistes et sexuelles à l'université. Elle est déjà en contact avec les responsables du DU et Vanessa Milchten, ce qui garantit une transition fluide.

Ugo BELLAGAMBA précise qu'il continuera à œuvrer sur ces thématiques via le projet européen "Students for Change". Ce projet implique plus de 150 étudiants ainsi que des juristes. Il favorise les échanges avec des étudiants italiens sur de nouvelles formes de communication pour lutter contre les violences et discriminations.

Ce changement vise à assurer la continuité et la qualité du DU. C'est une décision qui semble bien pensée et qui permet à la faculté de maintenir son engagement contre les violences faites aux femmes.

Le conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité le changement du responsable du DU Violences faites aux femmes.

27 oui – 1 abstention – 1 contre

POINT 4 RESSOURCES HUMAINES

Point 4-1 Formation des personnels

Une formation aux premiers secours sera dispensée aux personnels qui le souhaitent le 3 avril par le Lieutenant-colonel des sapeurs-pompiers Olivier Riquier.

Point 4-2 Répartition de l'enveloppe des ATER et des contractuels IAE – IUT – EUR LEXSOCIÉTÉ

RENAUD BOURGET présente ce point.

1°) Proposition d'Université Côte d'Azur concernant l'enveloppe de postes d'ATER pour l'année 2025-26

L'enveloppe proposée par la direction des ressources humaines d'Université Côte d'Azur consiste en « 7 postes ATER à 100% (ou combinaison équivalente) » étant par ailleurs entendu que cette enveloppe ne comprend pas de compensation pour les postes d'enseignants-chercheurs titulaires faisant l'objet d'un départ à la retraite, ou dont le recrutement est décalé ou pour ceux faisant l'objet d'un détachement.

2°) Répartition de l'enveloppe de sept (7) postes d'ATER attribués au département de droit et science politique (DDSP)

Section CNU	Poste(s) d'ATER attribué(s)
Droit privé (01)	1 poste à temps plein + 3 demi-postes
Droit public (02)	3 demi-postes
Histoire du droit (03)	1 demi-poste
Science politique (04)	2 demi-postes

3°) Motion adoptée à l'unanimité par les membres du COPIL du DDSP de l'Université Côte d'Azur

« Les membres du COPIL du DDSP de l'Université Côte d'Azur regrettent et s'alarment, dans un contexte de renouvellement de l'offre de formation, de la réduction continue et linéaire de l'enveloppe des postes d'ATER, celle-ci passant de 9 postes à 100% en 2023-24, puis à 8 postes à 100% en 2024-25, et seulement à 7 postes à 100% pour 2025-26. Et cela, d'une part, sans information ou concertation préalable avec les sections et le département disciplinaire, et alors même, d'autre part, que les besoins disciplinaires sont en augmentation depuis cette année (14 groupes de TD supplémentaires) et que les centres de recherche connaissent une forte dynamique liée à la présence en leur sein d'ATER.

Par conséquent, le COPIL du DDSP, constatant que l'enveloppe actuelle est insuffisante à satisfaire les besoins pédagogiques et scientifiques des sections disciplinaires, demande l'ajout, au titre des compensations, pour notamment deux (2) départs définitifs, des postes suivants :

- Section de droit privé : départ à la retraite (au 17 juillet 2025) du Pr. Pierre-Michel Le Corre (CERDP),
- Section d'histoire du droit : départ définitif d'un professeur (départ en retraite du Pr. O. Vernier) qui a eu lieu le 1er septembre 2022. Si en 2022-23 et 2023-24 le poste n'a pas été pourvu, il a été compensé par un poste d'ATER à temps plein en 2024-25 conformément aux règles en usage.

Trois postes de MAST sont également demandés par l'IAE pour le département de Sciences de Gestion et du Management du laboratoire GRM.

Le conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité la proposition de répartition des postes d'ATER et MAST

27 oui – 1 abstention – 0 contre

POINT 5 - STRATÉGIE

Point 5-1 – Composition du comité EFELIA

La Directrice de l'EUR Eva MOUIAL BASSILANA présente ce point et précise que le comité EFELIA traite de l'intégration de l'Intelligence Artificielle dans les enseignements universitaires, notamment à l'échelle des Masters. Il a pour but de faire évoluer les formations en IA tout en s'adaptant aux besoins spécifiques des étudiants et enseignants.

Les objectifs de ce comité sont de structurer l'intégration des enseignements d'IA dans les maquettes pédagogiques, d'assurer la pertinence des formations par rapport aux besoins des étudiants et des propositions existantes et de coordonner les acteurs impliqués dans ce projet.

Ce comité est composé de :

- Julie CHARPENET, maître de conférences en droit privé.
- Marie-Lou LEROY, enseignante contractuelle au sein d'EFELIA.
- Ugo BELLAGAMBA, vice-doyen à la pédagogie, supervisant le comité.

Ce trio garantira une représentation continue de l'EUR LexSociété dans les discussions sur l'intégration de l'IA dans l'enseignement universitaire.

Ugo BELLAGAMBA prend la parole sur ce point et précise que le projet EFELIA, existant depuis plusieurs années et financé à hauteur de 8 millions d'euros jusqu'en 2028, vise à massifier l'enseignement de l'Intelligence Artificielle (IA) à l'université du niveau Bac -3 à Bac +8.

Objectifs principaux :

- Renforcer et structurer l'enseignement de l'IA à tous les niveaux.
- Intégrer l'IA dans les formations existantes sans doubler les cours déjà proposés.
- Former les étudiants à la compréhension et à l'usage de l'IA dès le premier cycle universitaire.

Actions en cours :

- Marie-Lou LEROY, récemment recrutée, est en charge de l'intégration de l'IA dans les formations.
- L'IA est déjà enseignée en droit public par Caroline LEQUESNE et Pauline TÜRK et le projet vise à compléter et enrichir ces enseignements.
- Une première réunion a permis de prioriser l'introduction de l'IA dès la Licence 2, pour que les étudiants acquièrent des bases solides.
- Collaboration avec des experts tels que Caroline LEQUESNE et Marina TELLER pour structurer l'offre de formation.

Prochaines étapes :

- Définir et proposer de nouveaux enseignements intégrant l'IA dès la prochaine rentrée universitaire.
- Coordonner les efforts entre EFELIA et les équipes pédagogiques pour une intégration optimale.

Point 5-2 – Désignations des membres extérieurs du Conseil scientifique et pédagogique

Conformément aux règles de gouvernance de l'EUR, des membres extérieurs doivent être désignés pour siéger au sein du Conseil.

Membres extérieurs désignés :

- Madame Martine OUKNINE, adjointe à la mairie de Nice, qui renouvelle son engagement au sein du Conseil.
- Maître Vivian Thomas, avocat au barreau de Nice du cabinet LEXAZUR.

Ce choix permet d'assurer une diversité des perspectives et un équilibre institutionnel au sein du Conseil en ayant un représentant du barreau de Nice et un représentant de la Métropole.

Le conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité la désignation des membres extérieurs du conseil

24 oui – 4 abstentions – 1 contre

Point 5-3- Mise en place de la commission pédagogique – Membres permanents

Ugo BELLAGAMBA Vice-doyen à la pédagogie présente ce point.

La Commission pédagogique est créée pour pérenniser et approfondir les travaux initiés par le groupe de travail sur l'enseignement du droit et de la science politique à l'université, Pour donner une dimension plus institutionnelle et structurée au groupe de travail, Ainsi que pour préparer en amont certaines questions afin d'optimiser les discussions en COSP et COPIL avant leur présentation au conseil.

Cette commission sera constituée d'un groupe permanent de 12 membres, qui se réunira 2 à 3 fois par an pour traiter les thématiques pédagogiques et leurs transformations et accueillera des invités ponctuels, en fonction des sujets abordés. La première réunion est prévue entre le 27 mars et début avril 2024. La commission fera un bilan du travail passé et identifiera les grandes thématiques à traiter.

La commission abordera les thématiques suivantes :

- La pédagogie et ses évolutions, notamment avec l'intégration de l'intelligence artificielle et du numérique.
- Les modalités d'évaluation, un enjeu clé dans les transformations pédagogiques.
- Les adaptations aux nouveaux défis de l'enseignement, dans un contexte de crise et de changements rapides.
- L'organisation éventuelle d'Assises de la pédagogie dans les prochaines années.

Les Membres permanents de la commission

- Coralie AMBROISE-CASTEROT
- Renaud BOURGET
- Marc ORTOLANI
- Vincent MARTIGNY
- Soline LAPLANCHE-SERVIGNE
- Marc-Antoine GRANGER
- Benjamin FERRARI
- Stéphanie MACCAGNAN
- Professeur Jules LEPOUTRE
- Fabrice SIIRIAINEN

POINT 6 – CAMPUS

Point 6-1 – Bilan du questionnaire concernant la mise en place d'un point de restauration sur le campus

Hubert GOUDINEAU présente ce point et précise qu'une enquête a été menée pour recueillir les attentes en matière de restauration auprès des étudiants, enseignants-chercheurs et personnels administratifs. Ce projet est pour l'instant dans sa phase d'étude des aspects juridiques et de marchés publics. Il remercie Carole PULEO et Claude EL KAIM, qui ont été les chevilles ouvrières de cette enquête à laquelle 609 personnes ont répondu.

Il faudra désormais croiser ces attentes avec la politique de l'université pour voir quelles solutions peuvent être mises en place.

Caroline LEQUESNE Vice-doyenne aux relations sociaux économiques intervient sur ce point et précise que plusieurs options sont à l'étude, notamment l'installation d'un conteneur ou d'un food-truck. L'enjeu principal est d'adapter l'emplacement en fonction des contraintes logistiques (accès, files d'attente) et des besoins en raccordement électrique. Plusieurs solutions sont en cours d'évaluation. Une première étude de marché permettra d'affiner la gestion du projet et d'identifier les acteurs potentiellement intéressés pour une future mise en concession.

POINT 7 - QUESTIONS DIVERSES

Ugo Bellagamba annonce l'ouverture d'un cours Moodle dédié à l'information, à la pédagogie et aux outils numériques pour les enseignants. Il remercie Claude EL KAIM et Bruno GACHASSIN pour leur aide. Ce cours propose de nombreuses ressources : articles, textes, veille sur les parutions récentes, réflexions sur l'intelligence artificielle, ainsi que des outils pratiques adaptés aux différentes disciplines.

Grégoire Leray annonce le lancement d'une dynamique de recherche entre laboratoires. Il est constaté que la collaboration inter-laboratoires reste limitée, les chercheurs privilégiant leur propre unité ou des collaborations ponctuelles. Pour renforcer ces échanges, une réunion des directeurs d'unité de recherche est prévue le 4 mars afin de poser les bases d'une collaboration durable.

Le Conseil de la recherche préparera l'ordre du jour et prendra des décisions concrètes. L'objectif est de multiplier les échanges entre directeurs et chercheurs pour identifier des axes de collaboration et créer des synergies.

Caroline LEQUESNE informe du déploiement par l'université de plusieurs initiatives pour promouvoir l'alternance et l'apprentissage.

L'objectif est de sensibiliser les étudiants à l'intérêt de suivre un parcours en alternance, en organisant des réunions d'information avec des entreprises et anciens étudiants pour expliquer les opportunités de l'alternance. Caroline LEQUESNE énonce les chantiers en cours comme :

- la mise en place d'ateliers avec des sessions de création de CV, lettres de motivation et préparation aux entretiens ouverts à tous les étudiants
- le Jobdating pour la mise en relation des étudiants avec des entreprises pour faciliter l'entrée en master et la recherche d'alternance
- la soirée des partenaires prévue pour le 3 juin, avec comme thématique "L'IA au travail", visant à rassembler entreprises et étudiants intéressés par ces sujets.

L'accent est également porté sur l'optimisation des ressources propres qui reposent sur l'alternance et l'apprentissage.

Le BDE remercie la direction de l'EUR pour sa subvention et fait un retour sur leur voyage à Paris.

La Directrice de l'EUR rappelle que le prochain COSP/COPIL se tiendra 25 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, Eva MOUIAL BASSILANA remercie l'ensemble des membres du conseil et lève la séance à 12h30.

Nadine BARTOLO
Secrétaire de séance



Eva MOUIAL-BASSILANA
Directrice de l'EUR, présidente de séance

